PROGRAMME DE MAITRISE D'ŒUVRE

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Mission de MOE dans le cadre des travaux de modernisation de 4 portes de garde sur l'itinéraire "Petite Saône"

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE
Direction Territoriale Rhône-Saône
2 rue de la quarantaine
69321 LYON CEDEX 05

SOMMAIRE

1. Article premier : Objet de la consultation 3
2. Problématique et description du besoin 3
3. Description des ouvrages 3
3.1. Portes de garde de Port-sur-Saône 3
3.1.1. Éléments de connaissance 3
3.1.2. Plan de masse 4
3.1.3. Vues du site 5
3.1.4. Diagnostics et études disponibles 5
3.2. Portes de garde de Charentenay 5
3.2.1. Éléments de connaissance 5
3.2.2. Plan de masse 6
3.2.3. Vues du site 6
3.2.4. Diagnostics et études disponibles 7
3.3. Portes de garde de Savoyeux 7
3.3.1. Éléments de connaissance 7
3.3.2. Plan de masse 8
3.3.3. Vues du site 8
3.3.4. Diagnostics et études disponibles 9
3.4. Portes de garde de Heuilley-sur-Saône 9
3.4.1. Éléments de connaissance 9
3.4.2. Plan de masse 10
3.4.3. Vues du site 10
3.4.4. Diagnostics et études disponibles 11
4. Accès aux sites 11
4.1. Accès aux portes de garde de Port-sur-Saône 11
4.2. Accès aux portes de garde de Charentenay 11
4.3. Accès aux portes de garde de Savoyeux 12
4.4. Accès aux portes de garde de Heuilley-sur-Saône 12
5. Phasage des travaux 13
6. Contraintes particulières à considérer 13
6.1. Plan de prévention des Risques Inondations (PPRI) 13
6.2. Gestion hydraulique en phase chantier 14
6.3. Contraintes patrimoniales 14
6.4. Contraintes liées à l'usage et à l'exploitation de la voie d'eau 15
6.5. Contraintes liées à l'exploitation du chemin de halage 15
6.6. Contraintes de travaux simultanés 15
6.7. Contraintes d'accès chantier 15
6.8. Contraintes environnementales 16
6.8.1. Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) 16
6.8.2. Natura 2000 16
6.8.3. Espèces et habitats protégées 16
6.8.4. Respect de la qualité des eaux pendant les travaux 16
6.8.5. Gestion des déchets 17
ANNEXES : 18

1. Article premier : Objet de la consultation

Dans le cadre de la modernisation constante de son réseau et de ses équipements, l'établissement VNF souhaite procéder à la modernisation de 4 portes de garde sur l'itinéraire Petite Saône, au gabarit Freycinet.

Les 4 portes de garde concernées sont :

- Portes de garde de Port-sur-Saône – PK 366 - 70170 Port-sur-Saône ;
- Portes de garde de Charentenay – PK 328 - 70130 Soing-Cubry-Charentenay ;
- Portes de garde de Savoyeux – PK 315 – 70130 Savoyeux ;
- Portes de garde de Heuilley-sur-Saône – PK 258 - 21 270 Heuilley-sur-Saône.

Le présent programme établit le contexte, les besoins et les contraintes des ouvrages à moderniser.

2. Problématique et description du besoin

Les canaux de navigation présents sur la Petite Saône sont munis, à leur entrée amont, de portes de garde. Ces ouvrages permettent de contrôler les quantités d'eau qui arrivent dans ces canaux lors des périodes de montée des eaux et de crues. Ce sont des éléments essentiels à la sécurité des biens et des personnes.

Pour l'heure, ces portes ont un fonctionnement manuel, mécanisé ou non. Elles sont mues par les agents VNF. Cette manœuvre reste fastidieuse, dangereuse et chronophage.

L'objectif des travaux est :

- De moderniser ces ouvrages en les rendant manœuvrables mécaniquement par les agents VNF via des vérins munis de pompes manuelles. Il sera recherché un système de manœuvre centralisé (pour les 2 vantaux) sur 1 seule rive.
- D'apporter une solution d'éclairage des 4 sites permettant aux agents de pouvoir intervenir de nuit dans des conditions adaptées.

3. Description des ouvrages

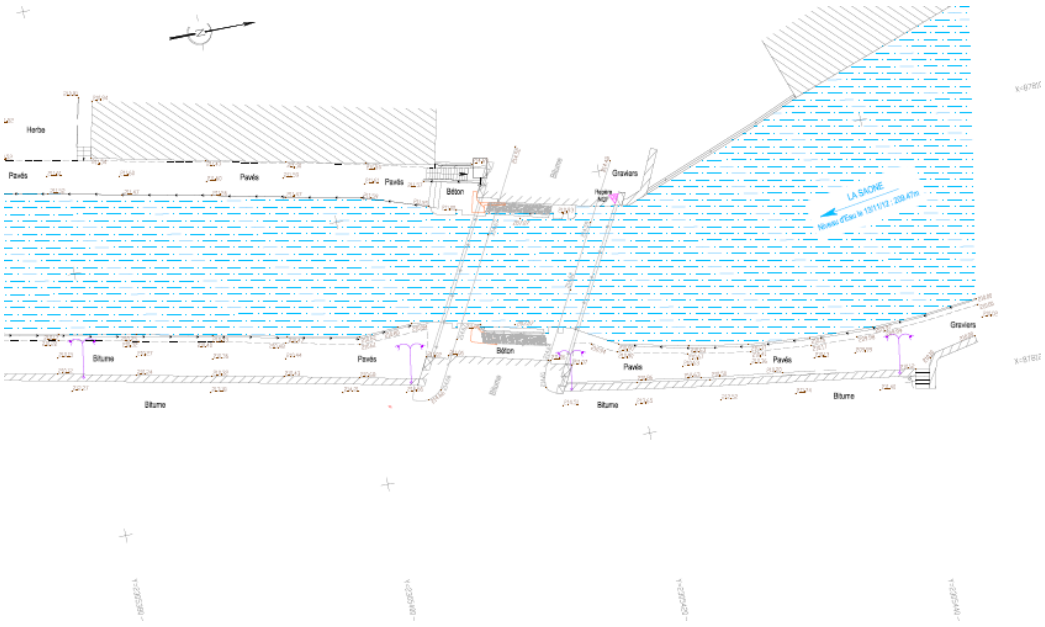
3.1. Portes de garde de Port-sur-Saône

3.1.1. Éléments de connaissance

Les caractéristiques des portes de garde de Port-sur-Saône sont détaillées ci-après :

		Port/Saône
Renseignement	N° ouvrage	3365
	Mode d'exploitation	Mécanisé
	Statut	Exploité
	Date construction GC	Non connu
	Date de reconstruction ou modif	Non connu
Dimensions		
	Tirant d'eau autorisé	1.8
	Mouillage	2
	Hauteur libre (entre PHEN et dessous mur masque)	4.54
	Largeur utile de l'ouvrage	8.07
	Largeur tête amont cour à cour	8.09
	Hauteur de ras cour au radier amont	4
	Largeur tête aval cour à cour	8.07
	Hauteur de ras cour au radier aval	3.95
Rainures à batardeau		
	L/l	39,5/40
	Distance entre rives	8.9
	Profondeur	4
Bajoyer/pont	Hauteur	1.96
Chambre des portes		
	Profondeur Amont	Non renseigné
	Profondeur Aval	Non renseigné

3.1.2. Plan de masse



3.1.3. Vues du site





Figures 1 : vues d'ensemble des portes de garde de Port-sur-Saône

3.1.4. Diagnostics et études disponibles

Portes de garde :

- Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation des travaux – 06/05/2019 – Conclusions : « Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante » ;
- Mission de repérage amiante avant travaux – 01/02/2022 – Conclusions : « Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante » ;
- Mission de repérage plomb – 01/02/2022 – Conclusion : « Néant » ;

Le pont de la rue a fait l'objet d'une IDP en 2026. L'ouvrage est classé en catégorie 2E.

3.2. Portes de garde de Charentenay

3.2.1. Éléments de connaissance

Les caractéristiques des portes de garde de Charentenay sont détaillées ci-après :

		Charentenay
Renseignement	N° ouvrage	3374
	Mode d'exploitation	Manuelle
	Statut	Exploité
	Date construction GC	Non connu
	Date de reconstruction ou modif	Non renseigné
Dimensions		
	Tirant d'eau autorisé	1.8
	Mouillage	2
	Hauteur libre (entre PHEN et dessous mur masque)	5.07
	Largeur utile de l'ouvrage	5.19
	Largeur tête amont cour à cour	5.19

Hauteur de ras cour au radier amont	5.19
Largeur tête aval cour à cour	5.2
Hauteur de ras cour au radier aval	5.19

Rainures à batardeau

L/l	Am24/24, Av 25/25
Distance entre rives	Am5,69, Av 5,71
Profondeur	5.19

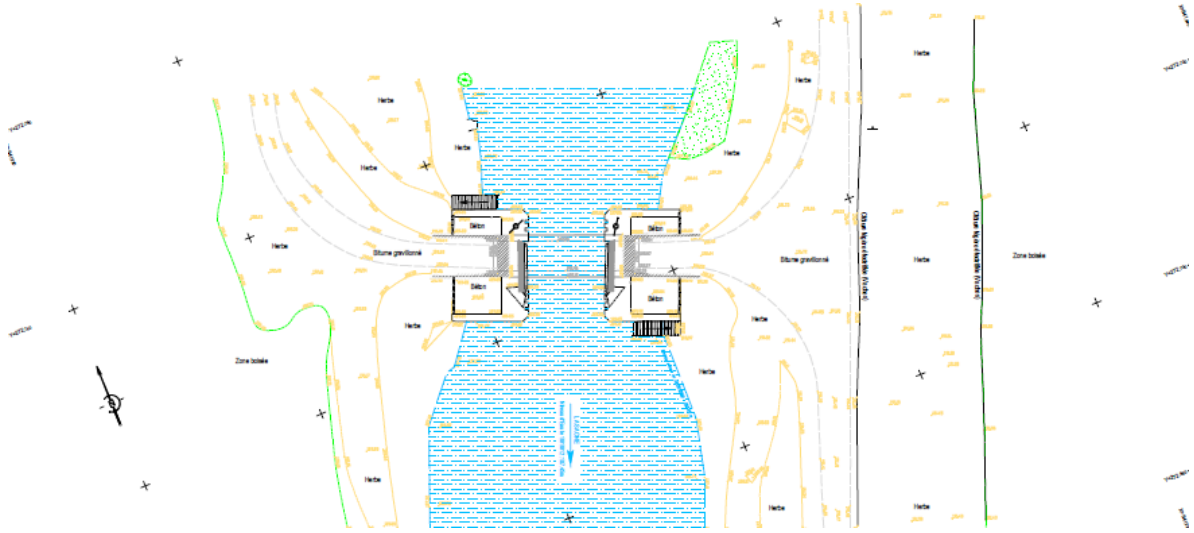
Bajoyer/pont

Hauteur	2.18

Chambre des portes

Profondeur Amont	5.37
Profondeur Aval	5.37

3.2.2. Plan de masse



3.2.3. Vues du site



Figures 2 : vue d'ensemble des portes de garde de Charentenay

3.2.4. Diagnostics et études disponibles

Aucun diagnostic n'est disponible concernant ces portes de garde. Ni même concernant le pont, dont la capacité portante reste inconnue à ce stade.

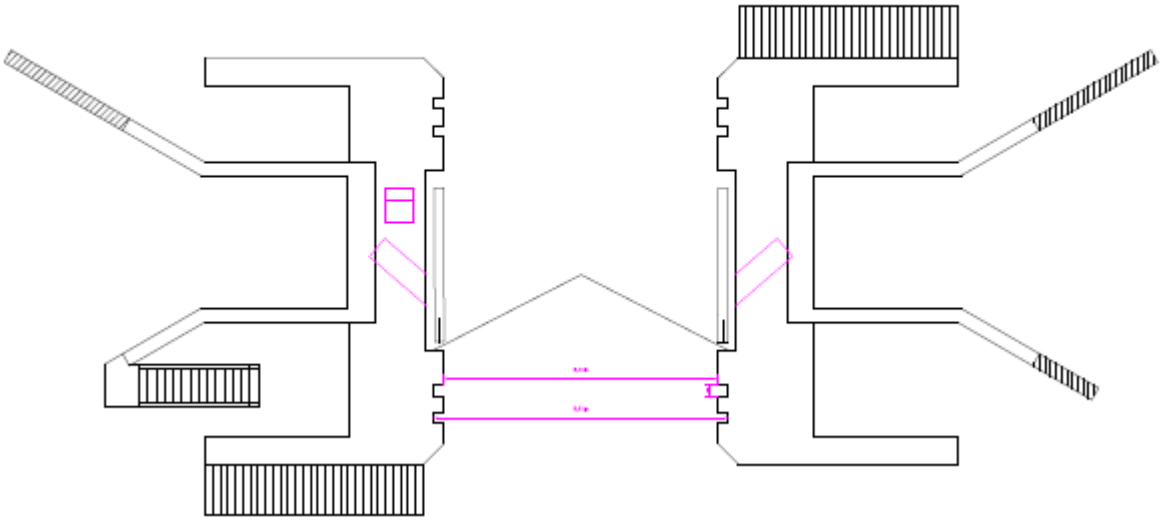
3.3. Portes de garde de Savoyeux

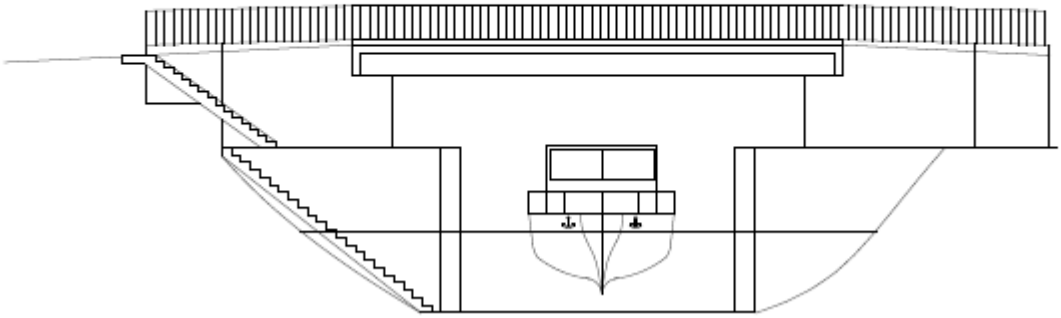
3.3.1. Éléments de connaissance

Les caractéristiques des portes de garde de Savoyeux sont détaillées ci-après :

		Savoyeux
Renseignement	n° ouvrage	3379
	Mode d'exploitation	Manuelle
	Statut	Exploité
	Date construction GC	
	Date de reconstruction ou modif	
Dimensions		
	Tirant d'eau autorisé	1.8
	Mouillage	2
	Hauteur libre (entre PHEN et dessous mur masque	4.89
	Largeur utile de l'ouvrage	8.01
	Largeur tête amont cour à cour	8.01
	Hauteur de ras cour au radier amont	5.36
	Largeur tête aval cour à cour	8.01
	Hauteur de ras cour au radier aval	5
Conclusion générale		
	Opération prévue	
	Remarque générale	
	Opération à prévoir	
Rainures à batardeau		
	L/l	30/30
	Distance entre rives	8.61
	Profondeur	5.29
Bajoyer/pont	Hauteur	2.11
Chambre des portes		
	Profondeur Amont	9.04
	Profondeur Aval	

3.3.2. Plan de masse





3.3.3. Vues du site



Figures 3 : vue d'ensemble des portes de garde de Heuilley-sur-Saône

3.3.4. Diagnostics et études disponibles

Aucun diagnostic n'est disponible concernant ces portes de garde. Ni même concernant le pont, dont la capacité portante reste inconnue à ce stade.

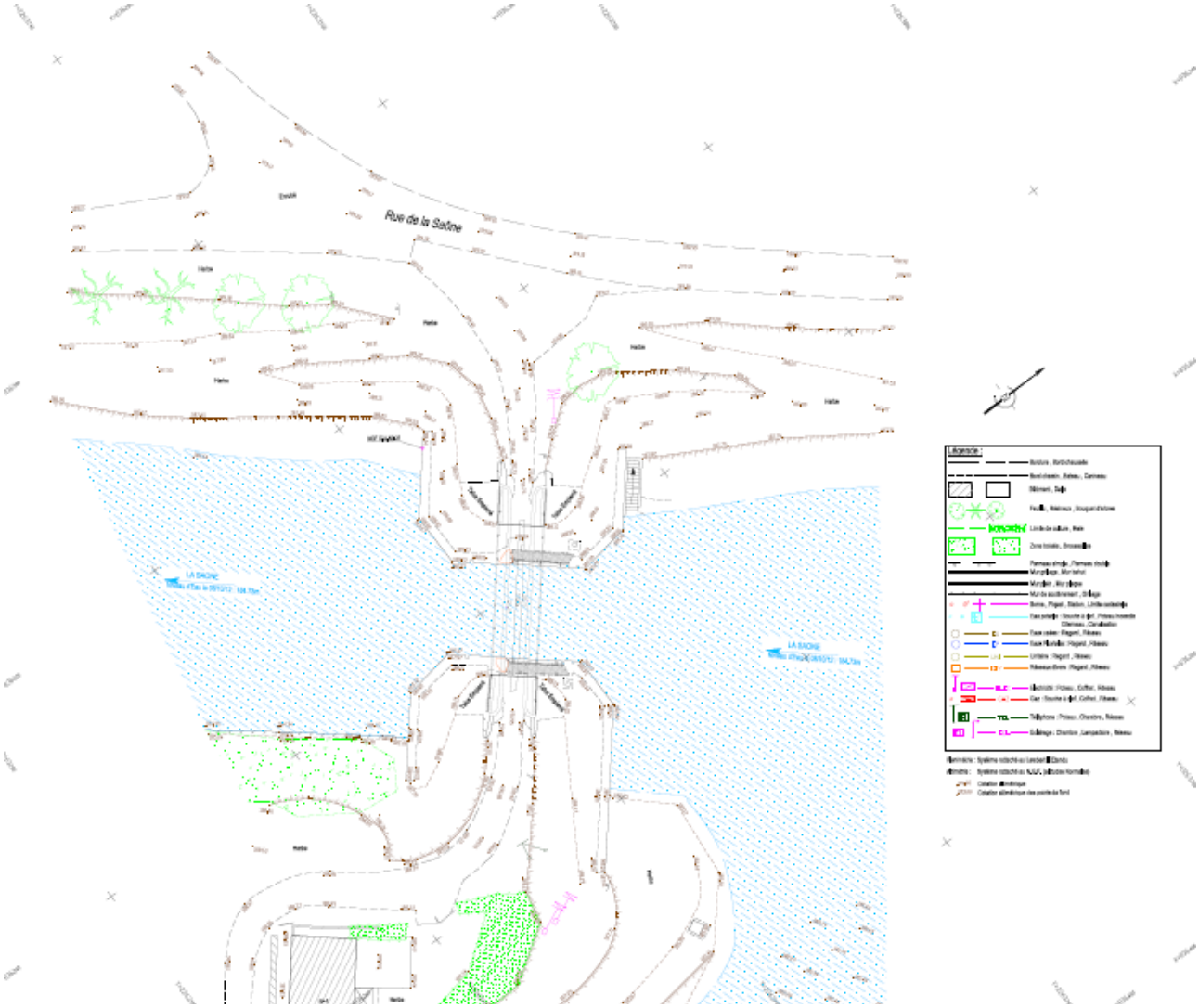
3.4. Portes de garde de Heuilley-sur-Saône

3.4.1. Éléments de connaissance

Les caractéristiques des portes de garde de Heuilley-sur-Saône sont détaillées ci-après :

		Heuilley
Renseignement	N° ouvrage	3387
	Mode d'exploitation	Manuel
	Statut	Exploité
	Date construction GC	Non connu
	Date de reconstruction ou modif	Non renseigné
Dimensions		
	Tirant d'eau autorisé	1.8
	Mouillage	2
	Hauteur libre (entre PHEN et dessous mur masque)	5.92
	Largeur utile de l'ouvrage	7.98
	Largeur tête amont cour à cour	7.98
	Hauteur de ras cour au radier amont	5.91
	Largeur tête aval cour à cour	8.01
	Hauteur de ras cour au radier aval	5.97
Rainures à batardeau		
	L/l	Am22/18, Av30/22
	Distance entre rives	Am8,30/Av8,40
	Profondeur	5.91
Bajoyer/pont	Hauteur	2.5
Chambre des portes		
	Profondeur Amont	6.2
	Profondeur Aval	6

3.4.2. Plan de masse



3.4.3. Vues du site



Figures 4 : vue d'ensemble des portes de garde de Heuilley-sur-Saône

3.4.4. Diagnostics et études disponibles

Aucun diagnostic n'est disponible concernant ces portes de garde. Ni même concernant le pont, dont la capacité portante reste inconnue à ce stade.

4. Accès aux sites

4.1. Accès aux portes de garde de Port-sur-Saône

Les portes de garde sont situées à l'aval immédiat du pont de la Rue Gilberte Lavaire à Port-sur-Saône. L'accès au site se fait depuis le parking situé à l'arrière de la mairie de Port-sur-Saône.

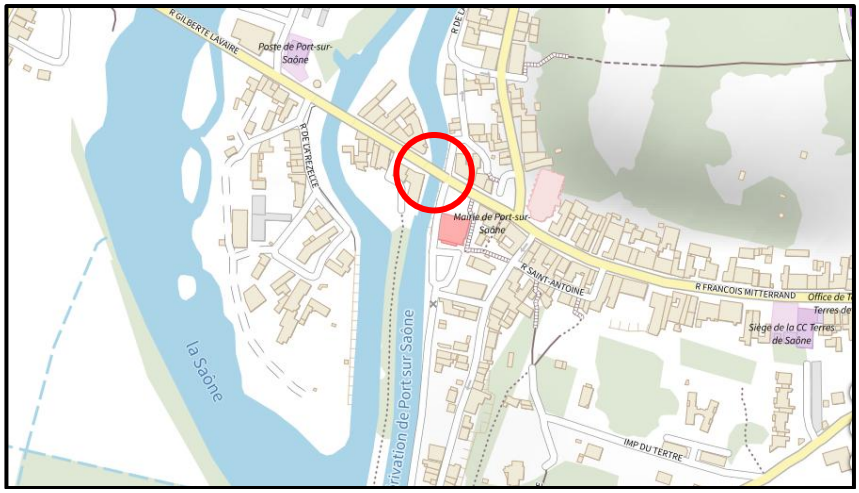


Figure 5 : accès aux portes de garde de Port-sur-Saône

4.2. Accès aux portes de garde de Charentenay

L'accès aux portes de garde de Charentenay se fait depuis la Rue de la Béguine à Charentenay. Les portes de garde sont situées à l'aval immédiat du pont de cette rue.

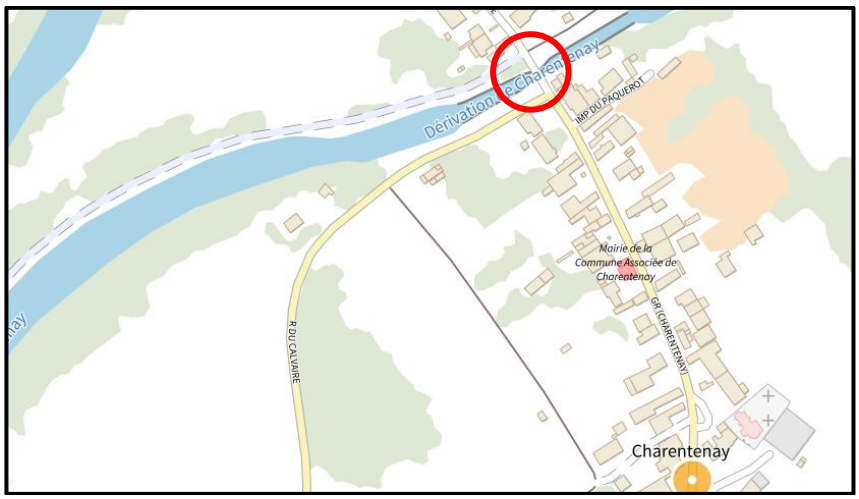


Figure 6 : accès aux portes de garde de Charentenay

4.3. Accès aux portes de garde de Savoyeux

Les portes de garde sont situées en amont du port de plaisance de Savoyeux. L'accès au site se fait depuis la RD5 sur l'axe Membrey/Seveux, en empruntant une petite route descendante perpendiculaire à l'axe de la départementale.

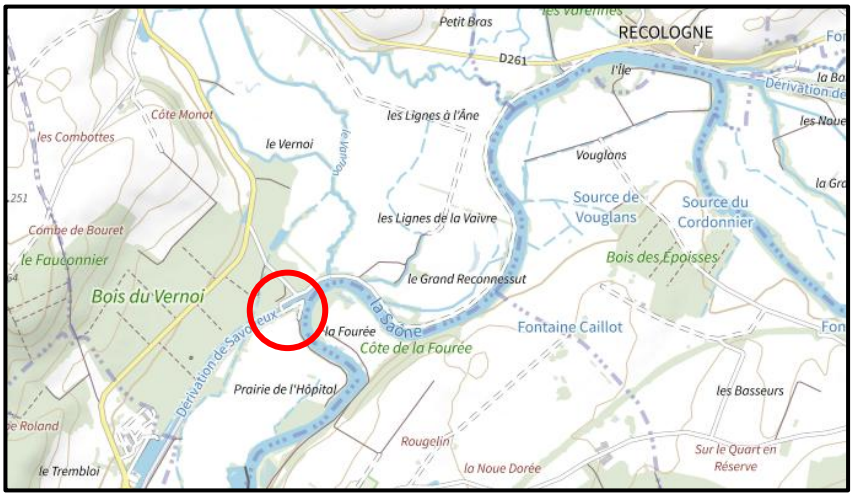


Figure 7 : accès aux portes de garde de Heuilley-sur-Saône

4.4. Accès aux portes de garde de Heuilley-sur-Saône

Les portes de garde sont situées sous le pont de la rue de la Saône à Heuilley-sur-Saône.

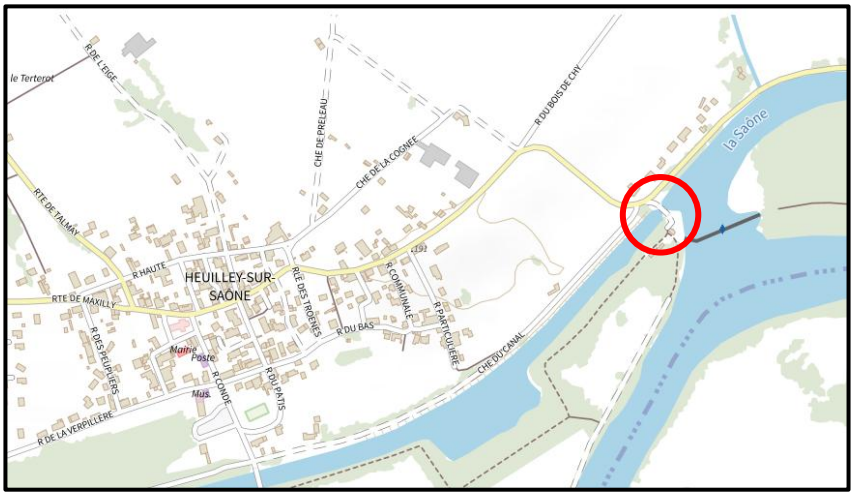


Figure 8 : accès aux portes de garde de Heuilley-sur-Saône

5. Phasage des travaux

Les travaux seront réalisés sur 4 années consécutives (1 site par an) du fait de la nécessité de mettre à sec l'ouvrage pour le passage des réseaux en souterrain.

La mise à sec des portes de garde pour permettre le passage des réseaux hydrauliques ne pourra se faire qu'en période de chômage des ouvrages, soit de février à mars de chaque année.

Le planning de réalisation devra tenir compte de ces fortes contraintes.

6. Contraintes particulières à considérer

6.1. Plan de prévention des Risques Inondations (PPRI)

Porte de garde de Port-sur-Saône

Le règlement du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles risques d'inondation de la Saône centrale, approuvé par arrêté préfectoral le 10/03/2020 et le zonage associé sont disponibles sur internet :

https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Prevention-des-risques-et-nuisances/Risques-naturels-et-technologiques/PPRI-en-Haute-Saone/PLAN-DE-PREVENTION-DU-RISQUE-INONDATION-SAONE-CENTRALE

L'ouvrage est situé en zone rouge.

Porte de garde de Charentenay

Le règlement du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles risques d'inondation de la Saône moyenne, approuvé par arrêté préfectoral le 14/02/2019 et le zonage associé sont disponibles sur internet :

https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Prevention-des-risques-et-nuisances/Risques-naturels-et-technologiques/PPRI-en-Haute-Saone/PLAN-DE-PREVENTION-DU-RISQUE-INONDATION-SAONE-MOYENNE

L'ouvrage est situé en zone rouge.

Porte de garde de Savoyeux

Le règlement du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles risques d'inondation de la Saône moyenne, approuvé par arrêté préfectoral le 14/02/2019 et le zonage associé sont disponibles sur internet :

https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Prevention-des-risques-et-nuisances/Risques-naturels-et-technologiques/PPRI-en-Haute-Saone/PLAN-DE-PREVENTION-DU-RISQUE-INONDATION-SAONE-MOYENNE

L'ouvrage est situé en zone rouge.

Porte de garde de Heuilley-sur-Saône

Cette porte de garde est concernée par le règlement du Plan de Prévention des risques naturels prévisibles risques d'inondation de la Saône basse vallée, approuvé par arrêté préfectoral le 13/11/2025 et le zonage associé sont disponibles sur internet :

https://www.haute-saone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Prevention-des-risques-et-nuisances/Risques-naturels-et-technologiques/PPRI-en-Haute-Saone/PLAN-DE-PREVENTION-DU-RISQUE-INONDATION-SAONE-BASSE-VALLEE

L'ouvrage est situé en zone rouge.

6.2. Gestion hydraulique en phase chantier

Les travaux devront être menés en période de chômage de l'itinéraire, soit vers février/mars. L'absence de navigation permettra de pouvoir mettre les portes de garde à sec et de faire traverser les réseaux hydrauliques en les intégrant dans le génie civile. Pour autant, la venue de crues à cette période est un élément majeur qu'il sera nécessaire de bien intégrer dès les premières phases du travail du MOE.

Le contrat de travaux devra intégrer le risque lié aux crues pendant les interventions sur site :

- Risque de retard de démarrage ou d'interruption ;
- Gestion du repli de chantier en cas de crue et les tâches à accomplir pour une reprise des travaux dès le retour aux conditions normales ;
- Surveillance des conditions hydrologiques ;
- Établissement, en coordination avec le ST petite Saône, des seuils critiques pour l'arrêt et l'évacuation du chantier ou sa reprise.

6.3. Contraintes patrimoniales

Les portes de garde de Port-sur-Saône sont concernées par un périmètre Monument Historique (église).

Les portes de garde de Charentenay sont dans une zone de présomption de prescription archéologique.

6.4. Contraintes liées à l'usage et à l'exploitation de la voie d'eau

Les travaux seront réalisés pendant la période de basse-saison de navigation, en période de chômage, afin qu'ils ne constituent pas une gêne à la navigation. Cette période permettra de mettre à sec les portes de garde et de faire passer les réseaux hydrauliques en fond de chenal. Cette contrainte devra être prise en compte dès les premiers stades de la mission de MOE, et d'anticiper au maximum en phase travaux.

6.5. Contraintes liées à l'exploitation du chemin de halage

Les chemins de halage longeant les ouvrages sont fréquentés par de nombreux usagers, tels que les piétons, les pêcheurs ou les cyclistes. Ils peuvent également constituer le support d'une voie verte gérée par le conseil départemental.

La coupure de ces voies devra être étudiée en concertation avec les gestionnaires concernés.

6.6. Contraintes de travaux simultanés

Dans le cadre de cette opération, il sera indispensable de prendre en compte les travaux qui seraient susceptibles d'être réalisés dans ou à proximité de l'emprise des ouvrages concernés

La réalisation de ces travaux devra alors être intégrée dans le planning de réalisation de l'opération objet du présent programme.

Travaux de rénovation du génie-civil

En cas de diminution de la hauteur d'eau au droit des portes de garde, ou de mise à sec, VNF se réserve le droit de réaliser des travaux ponctuels de nettoyage et de rénovation légère du génie civil. Ces travaux seront alors placés sous la maîtrise d'œuvre de VNF.

6.7. Contraintes d'accès chantier

Il conviendra de déterminer les accès chantier ainsi que l'acheminement des matériels et matériaux nécessaires à la réalisation des travaux en lien avec les autres enjeux en présence.

Ces accès devront prendre en compte l'ensemble des contraintes du site, y compris d'un point de vue environnemental.

Les accès depuis la route ou la voie fluviale seront étudiés par le maitre d'œuvre et feront l'objet de concertation avec les gestionnaires et riverains concernés sous le pilotage du maître d'œuvre.

6.8. Contraintes environnementales

VNF se charge des procédures réglementaires en matière de protection de l'environnement sont applicables aux travaux.

La réalisation des travaux devra intégrer les mesures prescrites à l'issue de ces démarches, et, le cas échéant, le planning de réalisation devra être ajusté pour tenir compte de ces procédures réglementaires ainsi que des obligation qui en découlent.

6.8.1. Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

A priori, les travaux susceptibles d'être prévus sur les portes de garde ne sont pas de nature à être concernés par la LEMA.

Au besoin, ils pourront faire l'objet d'une procédure de porter à connaissance des services instructeurs par VNF.

6.8.2. Natura 2000

Les ouvrages sont en zone Natura 2000.

Les travaux ne font cependant pas partie de la liste des travaux soumis à formulaire d'évaluation d'incidence.

6.8.3. Espèces et habitats protégées

Des pêches de sauvegarde, sous maitrise d'œuvre VNF, pourront être réalisées lors de la mise à sec des ouvrages si cette action s'avère nécessaire. Elles devront être intégrées dans les plannings travaux.

6.8.4. Respect de la qualité des eaux pendant les travaux

Aucun rejet dans les plans d'eau ne seront autorisés pendant la réalisation des travaux.

Toutes les précautions d'organisation des chantiers devront être prises pour éviter les pollutions accidentelles et limiter au maximum les impacts sur les milieux environnants, notamment en ce qui concerne :

- Le stockage des hydrocarbures ;
- Les travaux de levage ou de démolition ;

- Les travaux de génie civil et de bétonnage (réalisation de manière à éviter tout déversement de laitance dans le milieu naturel) ;
- La conformité des matériels ;
- L'évacuation des déchets (mise en décharge agréée par le maître d'œuvre et au fur et à mesure de l'avancement des chantiers) ;
- Les éventuels travaux dans le lit mineur ;
- La gestion des déchets ;
- Le suivi des MES.

6.8.5. Gestion des déchets

Conformément à l'article L 541-2 du code de l'environnement, toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination dans le respect de la réglementation en vigueur.

Des dispositions particulières seront prises en cas de présence de déchets toxiques tels que le plomb ou l'amiante. Le traitement et l'élimination de tels déchets feront l'objet d'une procédure qui sera soumise à l'agrément d'organismes de prévention, avant toute intervention.

Les modalités pratiques d'organisation pour la gestion des déchets sur le chantier devront notamment être définies dans le schéma organisationnel et de gestion des déchets (SOGED), les déchets devront faire l'objet d'un bordereau de suivi des déchets dangereux (BSDD) et être inscrits sur le registre de suivi des déchets.

Le traitement et l'évacuation des éventuels déchets amiantés se fera suivant les préconisations de :

- L'arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante ;
- L'arrêté du 12 mars 2012 relatif au stockage des déchets d'amiante.

Les diagnostics amiante et plomb disponibles sont annexés au programme. Les diagnostics manquants seront réalisés par VNF dans les prochains mois et disponibles avant que la phase PRO se soit clôturée.

Les analyses des sédiments des sas sont à venir.

Établi par le chargé d'opération	Validé par le responsable du ST
COUPRY Yannick Signature numérique de COUPRY Yannick Date : 2026.09.02 10:23:24 +02'00'	DEMOLY Thomas Signature numérique de DEMOLY Thomas Date : 2026.09.02 14:57:58 +02'00'
Proposé par le Directeur de Programme	**Validé par la Direction**
NERON Alice Signature numérique de NERON Alice Date : 2026.09.03 13:18:09 +02'00'	Frédérique BOURGEOIS ID Signature numérique de Frédérique BOURGEOIS ID Date : 2026.09.03 16:52:26 +02'00'

ANNEXES :

Plan de masse des portes de garde de Port-sur-Saône
Plan de masse des portes de garde de Charentenay
Plan de masse des portes de garde de Savoyeux
Plan de masse des portes de garde de Heuilley-sur-Saône